

LE P'TIT MILLIÉRAIN

Bulletin Février 2025



SOMMAIRE

La vie municipale
Histoire de la Commune: Le Chaudron
La vie associative
Divertissements
Informations



Chef Lieu
73460 Notre-Dame-des-Millières



[04 79 38 40 95](tel:0479384095)



mairie@notredamedesmillieres.fr



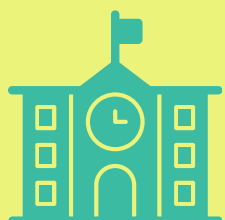
<https://notre-dame-des-millieres.fr>



[mairienotredamedesmillieres](https://www.facebook.com/mairienotredamedesmillieres)

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi: 14h30 à 18h
Mardi: Fermé
Mercredi: Fermé
Jeudi: 10h à 12h
Vendredi: 8h30 à 12h



EDITORIAL

Lorsque l'on interroge, lors des multiples sondages et enquêtes d'opinion, nos concitoyens sur leurs préoccupations, l'un des sujets qui revient en permanence est **l'accès à un logement abordable** (en locatif ou en propriété). Une étude publiée récemment par la fondation pour le logement des plus défavorisés, indiquait que les ménages consacraient dans les années 80, 14 à 16% de leur budget familial aux dépenses de logement contre 26 à 28% aujourd'hui avec la perte de pouvoir d'achat qui en résulte. Le logement est donc un élément important dans la vie quotidienne de chacun.

Face à la crise du logement, en matière d'habitat, si l'Etat a pour mission la stratégie, la définition des règles et la mobilisation de moyens, la décision de faire relève des communes et des intercommunalités.

La commune de Notre Dame des Millières a conduit depuis de nombreuses années une action volontariste dans ce domaine. La première initiative a été prise sous la mandature de Monsieur Gabriel Déglise-Favre, fin des années 80 avec la construction par l'OPAC de 6 logements locatifs (l'Ebaudiaz) à proximité de la salle des fêtes. Les municipalités suivantes ont poursuivi la dynamique engagée : construction de 30 logements locatifs par l'OPAC devant la Mairie en 1991-1992 (Fontaine-Claire), Acquisition -réhabilitation de la maison Vernaz au chef-lieu en 1996-1997, création de deux appartements locatifs en 2000 dans le cadre de la réhabilitation de la cure, réalisation d'un lotissement communal en 1999-2001 avec 9 lots dont 2 pour la construction de quatre villas locatives par l'OPAC ; Dans la même période, création de deux villas locatives par l'OPAC dans le lotissement de l'Auberge Fleurie. Enfin dans les années 2010- 2015, cette politique s'est traduite par l'édification par l'OPAC d'un bâtiment de 10 logements locatifs (Le Creux du loup) et de 2 villas jumelés (La grande Lanche) au chef-lieu, la création de deux villas locatives par la Savoisienne, route des Prés. **Au total, 56 logements publics abordables ont été créés et la commune a rénové trois logements.**

Cette dynamique en faveur du logement doit se maintenir dans un contexte sensiblement différent. A la suite de la convention citoyenne pour le climat, le parlement a voté la loi « climat et résilience » réduisant considérablement les possibilités d'urbanisation afin de protéger les terres agricoles, de préserver la biodiversité, de limiter l'imperméabilisation des sols, de prévenir les risques d'inondation dans le cadre de la prise en compte du dérèglement climatique. Elle implique de favoriser certaines formes d'habitat. La commune a été retenue dans le cadre d'**un appel à projet de l'Etat sur « innovation locale** afin d'allier qualité et densité » avec une opération répondant aux nouveaux enjeux. Elle va voir le jour dans les mois à venir au Mathiez. Ce bulletin vous la présente en détail. J'ajoute que la rénovation de l'habitat est aussi une priorité des pouvoirs publics. Pour vous accompagner dans la formalisation de vos dossiers et la recherche de financements, vous pouvez vous rapprocher d'Arlysère qui finance deux associations pour ce travail.

Enfin, je me permets de vous rappeler, pour le cas où cette démarche n'aurait pas été accomplie, de vous inscrire sur le système d'alerte, la commune envisageant un exercice d'alerte cet automne.

André VAIRETTO

LA VIE MUNICIPALE

UN HAMEAU NOUVEAU AU MATHIEZ

A l'occasion de ventes, la commune a demandé à l'Etablissement Public Foncier Local (structure de portage du foncier) d'acquérir deux ténements : la propriété IVANOFF (2644m²) et la propriété Joseph VELAT (2149m²), soit une superficie totale de 4793 m². En raison de son mauvais état et du coût très élevé de sa rénovation, la maison située sur la parcelle IVANOFF a été détruite. Grâce aux subventions obtenues et la revente du terrain, l'achat n'a pas impacté le budget communal et va permettre d'agrandir le patrimoine communal : cession gratuite de terrains pour l'élargissement des rues de l'Eau Chaude et du Mathiez, création d'un cheminement piéton et d'un parking financé par le solde de l'opération. Trois réunions ont été organisées avec les voisins directement concernés pour trouver un aménagement acceptable pour tous.

Ce dernier répond à deux objectifs :



LA VIE MUNICIPALE

La mise en œuvre de la loi ZAN :

Adopté en août 2021, la loi climat et résilience a fixé un objectif de réduction de moitié de l'artificialisation des sols d'ici 2030 c'est-à-dire d'utilisation des espaces naturels, forestiers ou agricoles pour l'urbanisation. En cinquante ans, la France a plus détruit de terres qu'en cinq siècles avec les conséquences pour les générations à venir : potentiel agricole diminué, perte de biodiversité, réchauffement climatique, amplification des inondations. L'objectif est d'atteindre en 2050 le « zéro artificialisation nette » (ZAN) en permettant à tous les citoyens d'avoir un logement décent en préservant la nature.

La conséquence est la nécessité de proposer de nouvelles formes de logement peu consommatrices d'espace. Il s'agit de privilégier la densification douce à l'échelle du hameau plutôt que par parcelle en concertant les habitants.

La solution est de développer un urbanisme intermédiaire entre villas individuelles et habitat collectif du type ferme traditionnelle avec plusieurs logements. Aujourd'hui, environ 35% des bâtiments du village correspondent déjà à cette définition, maison avec au moins deux logements sous le même toit. Pour limiter la hauteur des constructions, le PLU limite à un étage plus comble la possibilité de construire sauf dans les secteurs où les bâtiments voisins ont une volumétrie correspondant à deux étages plus combles. Ce projet respecte donc la tradition architecturale locale.

Le PLU prévoit également que dans les zones d'aménagement d'ensemble dont la surface est supérieure à 2000m², un espace vert collectif, de minimum 20% du terrain d'assiette de l'opération, doit être aménagé. Cet espace devra être d'un seul tenant, réellement utilisable et ne pas correspondre à des délaissés ou bord de voirie, présentant de réelles qualités paysagères et écologiques.

Construire des logements abordables pour relancer la dynamique démographique :

Alors que les recensements précédents faisaient apparaître une augmentation de population, le dernier, pour la période 2017-2023 est marqué par une baisse du nombre d'habitants : moins 30 environ alors qu'une vingtaine de logements ont été construits durant la même période. Autre élément majeur, un vieillissement sans précédent de la population. Dans le même temps, le nombre d'élèves à l'école est passé de 126 à 90 avec une perspective de 80 lors de la prochaine rentrée scolaire. Au lieu d'avoir quatre classes à effectifs modérés, ne comprenant que deux cours, l'école peut se retrouver avec trois classes très chargées à trois cours, rendant les conditions de travail plus délicates pour tous. Une classe qui ferme est le signe d'une sorte de dépérissement, d'étiollement pour une collectivité. Cette situation s'explique en partie par l'accroissement du prix de l'immobilier écartant les primo-accédants, généralement plus jeunes et la faible rotation dans les logements locatifs sociaux. A l'examen des dernières transactions immobilières réalisées dans le village, on constate que les villas dont le montant dépasse 300 000 euros sont plutôt acquises par des personnes souvent âgées ou dont les enfants ne fréquentent plus l'école communale alors que les appartements, issus de la division de maisons individuelles, autour de 200 000 euros sont achetées par des jeunes, primo-accédants. Il faut donc créer une offre sur ce créneau de prix, étoffer l'offre de logements publics abordables et proposer un nouveau dispositif innovant d'accession au logement pour inverser la pyramide des âges.

LA VIE MUNICIPALE



SILVAÉ

LE PROJET SILVAE :

SILVAE est une société coopérative d'intérêt collectif sans but lucratif dont les sociétaires sont les salariés, les bénéficiaires (clients, fournisseurs, habitants...) et des institutionnels dont les communes souhaitant développer l'activité économique locale.

Elle développe un nouveau mode d'accès au logement : les habitants ne sont ni propriétaires, ni locataires, ils ont une propriété d'usage sous forme de parts dans la SCIC. Ils ne perdent donc pas de loyers et n'ont pas besoin d'emprunter. Exemple, pour une redevance mensuelle de 800 euros, la moitié correspond à l'achat de parts sociales qu'il est possible de revendre au bout de 7 ans, ce qui dans ce cas précis permet de récupérer $400 \times 12 \times 7$ soit 33 600 euros. Le solde de la redevance est mobilisé pour régler les charges.

Les bâtiments répondent aux critères du développement durable : système de construction à haute performance énergétique et utilisant des matériaux à faible impact environnemental (isolation avec des blocs végétaux, construction bois...) et en circuit court.

La coopérative produit de l'habitat intermédiaire : espaces communs et modalités de gestion des énergies communes.

Le coût de construction au M² des hameaux et maisons est souvent inférieur à celui du marché en raison de la maîtrise de la filière par la coopérative. SILVAE est propriétaire de deux scieries situées à Goncelin et à La Mure en Isère. Elle se fournit en bois local dans un rayon de 40 kilomètres. La commune a signé un contrat d'approvisionnement avec SILVAE et l'ONF, ce qui permet d'utiliser le bois communal pour la construction du hameau et d'obtenir une majoration du prix de vente.

Ces différents éléments : mobilisation du bois local, accès au logement pour les classes moyennes, construction d'un habitat respectueux de l'environnement, création d'emplois non délocalisables ont convaincu le Conseil Municipal de confier à cette société coopérative la réalisation d'une partie du hameau.



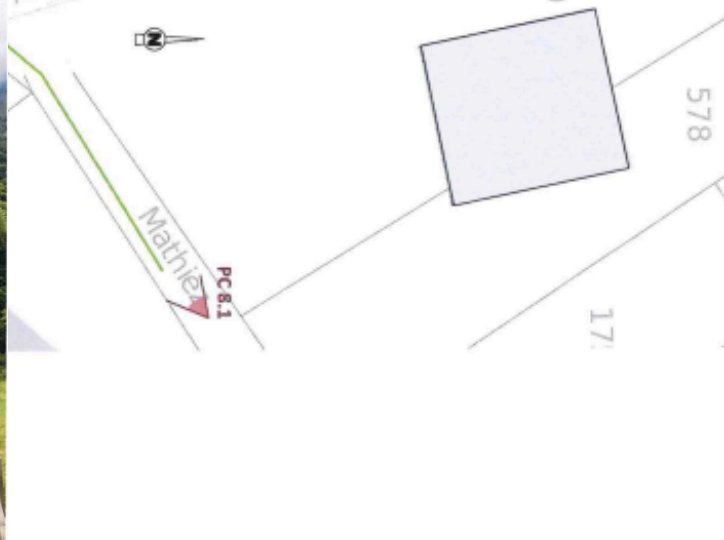
LA VIE MUNICIPALE



LE PROJET SILVAÉ :



vue bâtiment C et local vélos - depuis la rue de Mathiez



LA VIE MUNICIPALE

Ce projet a également été retenu par l'Etat dans le cadre de l'appel à projet "**innovation locale afin d'allier qualité et densité**". L'opération consiste en la réhabilitation de la maison existante (ex VELAT) et la création de deux bâtiments de logements autour d'un coeur d'ilot vert de plus de 1 000m². Ce dernier fera l'objet de nouvelles plantations d'arbres fruitiers et du maintien d'une aire de prairie. Un jardin partagé est également prévu.

Ce site sera traversé par un cheminement piéton et cyclable accessible à tous, permettant de relier la rue de l'Eau Chaude à la rue du Mathiez.

Le bâtiment existant sera rénové et accueillera trois logements au R+1 et combles tandis que les parties du rez de chaussée seront dédiées aux espaces secondaires communs (local vélos, buanderie, caves...).

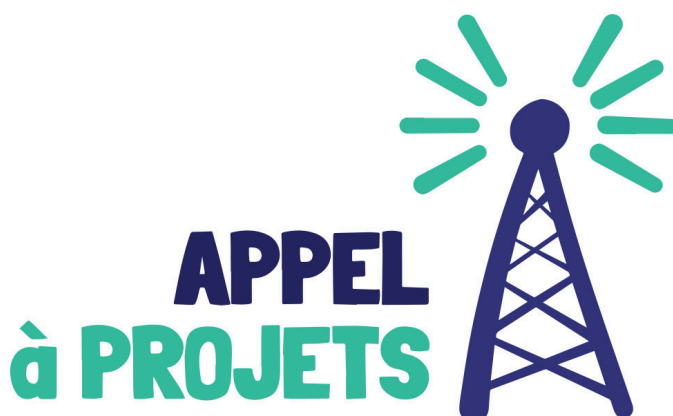
Un bâtiment implanté parallèlement à la rue de l'eau chaude comprendra cinq logements et un studio partagé que les habitants pourront utiliser pour recevoir la famille et des amis (ce système permet d'éviter une chambre d'amis utilisée occasionnellement et qui augmente le coût d'un logement).

Un dernier bâtiment sera composé de cinq logements auxquels sera accolée la chaufferie collective à bois déchiqueté alimentant l'ensemble du site.

Les constructions neuves d'une grande performance énergétique et environnementale, sont entièrement en structure bois (murs, planchers et charpente) avec remplissage en blocs d'isolants de fibres naturelles (chanvre ou miscanthus), à l'exception du soubassement en béton. La plus grande partie des matériaux utilisés provient de la Région : ainsi le bois utilisé est issu de la forêt communale de Notre Dame des Millières, l'isolant est produit en Isère.

Sur le tènement sera également construit un abri de jardin avec une terrasse couverte dans son prolongement qui sera un lieu de rencontres pour les habitants.

Les ouvertures cherchent à maximaliser les apports solaires passifs, l'éclairage naturel et les vues vers l'extérieur pour les logements, avec des volets battants en bois pour assurer la protection solaire ou l'intimité des chambres.



LA VIE MUNICIPALE

LE PROJET SEM4V

La SEM4V est une société d'économie mixte dont les principaux actionnaires sont Arlysère, les communes d'Albertville et d'Ugine, le Département de la Savoie et une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, Adestia. Elle gère environ 4 000 logements sur le bassin albertvillois dont une large part relève du logement social.

L'aménagement prévoit la réalisation de **six logements** :

- quatre logements sociaux (deux T2, un T4, un T5).
- deux T3 en accession libre à la propriété (au prix du marché).

Le projet est implanté pour respecter au mieux la topographie actuelle du terrain. Les locataires ou les futurs propriétaires peuvent également accéder à l'espace vert commun.

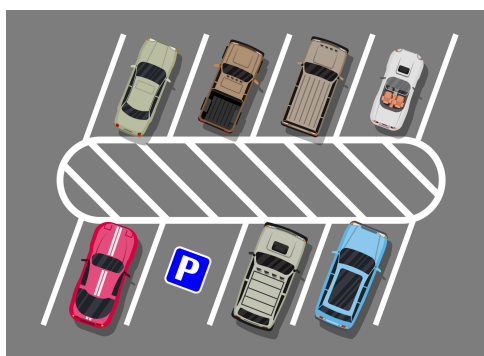


206 - INSERTION



AMENAGEMENT D'UN PARKING PUBLIC :

En plus des places prévues par la SEM4V et SILVAE, un parking public d'une douzaine de places est prévu côté rue du Mathiez.



SEM4V

LA VIE MUNICIPALE

UN NOUVEAU CENTENAIRE À NOTRE DAME DES MILLIÈRES : MONSIEUR MARCEL BOCHET

Après Madame Curtet, malheureusement décédée, Madame Piddat qui a franchi le cap des 103 ans, Monsieur Marcel Bochet est le troisième centenaire de la commune. Né le 5 décembre 1924, de Maurice et Marguerite, il a fréquenté l'école du village avant de participer à la résistance avec son père et de rejoindre les troupes d'occupation en Autriche à la fin de la seconde guerre mondiale. Renouant avec une tradition familiale, il a passé l'essentielle de sa carrière professionnelle à la SNCF à l'exception d'un court passage au sien de l'Usine d'Ugine et a quitté cette société en 1979, à 55 ans pour bénéficier de sa retraite. Il a habité de nombreuses années à Lyon du fait d'une affectation dans cette ville avant de retrouver en 1983 la maison familiale à Notre Dame où il a aménagé un appartement dans l'ancienne grange.

Il a épousé le 9 novembre 1946 Madame Germaine Avet, originaire du hameau de Montailloset à Montaille, sa marraine de guerre rencontrée à l'Alpage de l'Ebaudiaz. Le couple n'a malheureusement pas été épargné par le malheur puisque deux enfants Michel et Mireille sont morts en bas-âge. Heureusement Danièle est née à Chambéry le 1 mai 1950 et est revenue récemment habiter à Notre Dame des Millières. Germaine a été de nombreuses années gardienne d'immeubles avant de faire valoir ses droits à la retraite. Elle est décédée en 2008. Deux petits enfants Franck et Valérie ainsi que deux arrière petits-enfants Olivier et Gaétan sont venus élargir le cercle familial. Marcel a trouvé sa place au sein de l'EHPAD de Frontenex où il réside depuis une dizaine d'années. Il profite des activités chant, jeux, animations diverses et est un partenaire exigeant à la belote. Les élus l'ont accueilli récemment à la mairie avec sa famille et ses amis pour fêter son anniversaire.



LA VIE MUNICIPALE

EXTRAIT DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Malgré les incertitudes liées à l'absence de budget de l'Etat (Taux de remboursement de la TVA, montant de la DGF, de la DSR, revalorisation des bases...), le CM a voté le budget primitif pour permettre à la commune de régler les factures de l'école. Un budget supplémentaire sera voté en mars prochain.

-a sollicité une subvention auprès de l'Europe au titre du programme leader pour l'acquisition d'un four à bois dans le cadre du projet d'installation d'une boulangerie au chef-lieu.

-a demandé une aide auprès de l'Etat (DETR, DSIL) pour l'acquisition de deux locaux commerciaux dans le bâtiment devant être prochainement construit par la société L'Albertilloise.

-a décidé l'acquisition d'une parcelle de bois de 9660 m² pour un montant de 3000 euros. Ce tènement sera intégré à la forêt communale et géré par l'ONF.

-a accepté la cession à la commune à l'euro symbolique par l'EPFL des parcelles D 290 et D 2315, soit 92 m² et 104 m² pour l'élargissement des routes de l'Eau Chaude et de des Oratoires.

-a validé les avenants de plusieurs entreprises dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire.

-a ouvert une ligne de trésorerie de 400 000 euros dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de la TVA pour les travaux de l'école.

-a approuvé pour 2025, en l'absence d'autres solutions, les conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le centre de gestion de la Savoie (augmentation de 9%).

-s'est prononcé pour la distribution d'un colis pour les personnes âgées de plus de 70 ans en raison de l'indisponibilité de la salle pour organiser le repas annuel.

-a pris connaissance de l'opération initiée par la Direction des Finances Publiques, à la demande de la commune, de recherche des biens aménagés non déclarés.

-a pris acte du départ à la retraite de Monsieur André Avet-foraz et de la transmission de la convention pluriannuelle de location de l'alpage à Madame Catherine CONTAT pour trois années.

-a voté une subvention de 1100 euros pour la bibliothèque.

-a retenu la proposition de l'entreprise IA France pour un montant de 16 829,45 euros pour le renouvellement d'une partie du mobilier de l'école.

LA VIE MUNICIPALE

PETIT RAPPEL EN MATIERE D'URBANISME ET NOTAMMENT POUR LE SUIVI DES TRAVAUX

Une fois l'obtention du permis de construire ou du permis d'aménager et que vous avez purgé les délais de recours, vous pouvez entreprendre les travaux...

Mais, n'oubliez pas que **dès le début des travaux**, vous devez avertir la mairie du commencement des travaux en effectuant la **déclaration d'ouverture de chantier (D.O.C.) (R. 424-16 du code de l'urbanisme)**.

Affichez votre autorisation d'urbanisme sur le chantier et prenez le en photographie.

De la même manière, à **l'achèvement des travaux**, vous devez envoyer à la mairie votre **déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (D.A.A.C.T.)** qui signale à l'administration l'achèvement des travaux et la conformité (R. 462-1 du code de l'urbanisme).

Ces deux déclarations (DOC + DAACT) sont obligatoires !...

Elles peuvent être téléchargées sur le site **Service-Public.fr** ou vous pouvez passer en Mairie pour vous faire remettre le bon formulaire

- **Déclaration d'ouverture de chantier (Formulaire 13407*10)**
- **Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (Formulaire 13408*12)**



LES SENTIERS



COUP D'ŒIL SUR LES SENTIERS :

L'Agglomération Arlysère comprend 39 communes et 3 destinations touristiques : le Pays d'Albertville, le Val d'Arly et le Beaufortain. L'offre d'activités de pleine nature y est largement développée avec pas moins de 1500km d'itinéraire balisés par la CA Arlysère. De nombreuses pratiques sportives sont possibles : randonnées, balades, VTT, trail ce qui contribue à offrir un cadre de vie agréable aux habitants du territoire. Cela contribue aussi à l'attractivité et au rayonnement des destinations touristiques.

Entretien et gérer ce linéaire de sentiers, qu'est-ce que cela signifie ?

D'avril ou mai à octobre ou novembre, selon les secteurs, les équipes sont déployées sur les sentiers en fonction des travaux à réaliser :

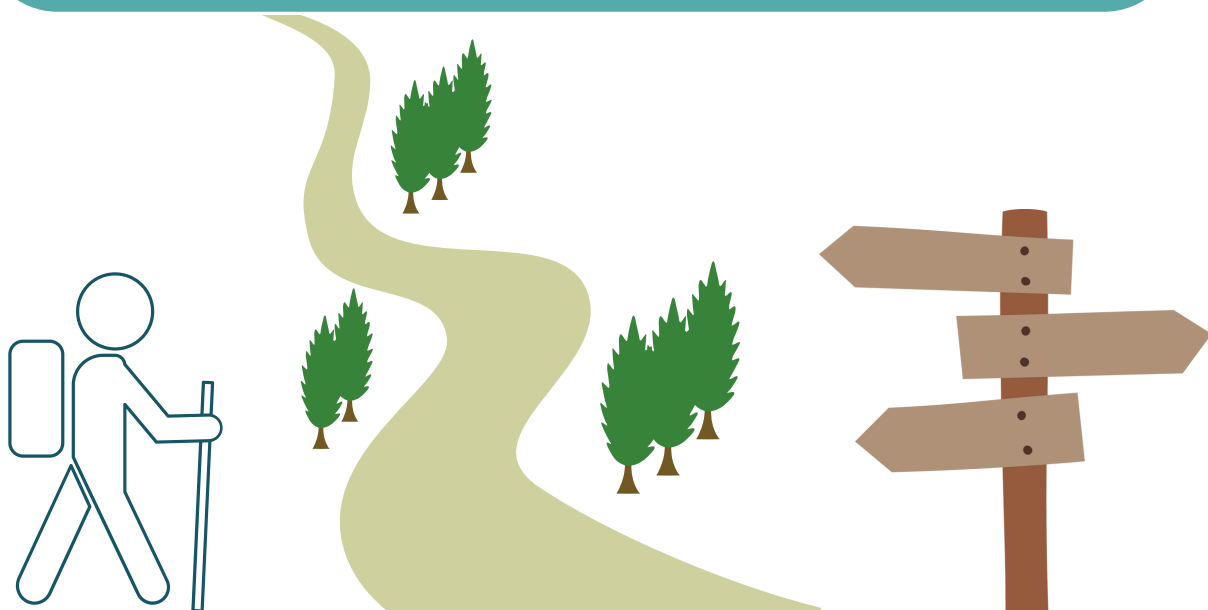
- Traitement de la végétation (débroussaillage, élagage, coupe de chablis) et reprise de l'assiette du chemin avec le traitement de l'écoulement de l'eau (saignée transversale, fossé, renvoi d'eau, etc.)
- Mise en place d'équipement de confort et de sécurité (main courante, garde-corps, passerelle, caillebotis, etc.)
- Signalétique (selon la charte de balisage de la Fédération Française de Randonnée et de Cyclisme)

Bon à savoir :

Cette compétence porte uniquement sur les sentiers, l'entretien des pistes carrossables est assuré par les communes.

Si je constate une anomalie lors de mes randonnées, je peux le signaler à contact@arlysere.fr

Consultez l'intégralité du schéma sentiers ici :



LES SENTIERS

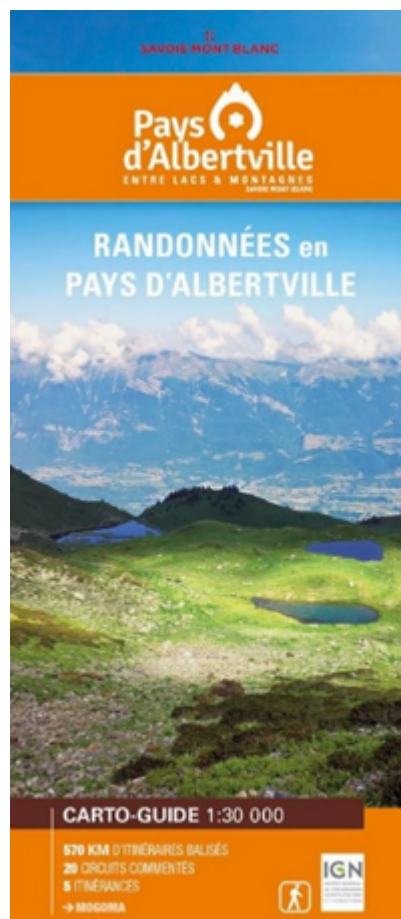
Pour une bonne cohabitation :

Afin que vos randonnées, sorties VTT ou trail sur les sentiers d'Arlysère et d'ailleurs se déroulent au mieux, n'hésitez pas à suivre ces quelques recommandations :

- La nature n'appartient pas à tout le monde ; quand on se promène en forêt, en alpage ou dans les champs, on est toujours chez quelqu'un.
- Les clôtures doivent être refermées après chaque passage car, sinon, les troupeaux pourraient s'échapper.
- Rester sur les sentiers balisés permet de limiter l'érosion des sols, limiter l'écrasement de l'herbe qui sert à nourrir le bétail, etc.
- Tenir son chien en laisse réduit le risque d'effrayer les troupeaux ou la faune sauvage et de mauvaises rencontres avec les chiens de protection dit « patous » en alpages.
- En forêt, respecter scrupuleusement les consignes précisées lors de travaux forestier permet d'éviter des accidents qui peuvent être dramatiques.

Besoin d'idées balades ?

Téléchargez l'application Traces Alpines et laissez-vous guider ou rendez-vous à la Maison du tourisme du Pays d'Albertville où différents supports (carte, topo) sont disponibles à la vente :



HISTOIRE DE LA COMMUNE

CHAUDRON (PETITE HISTOIRE DE L'EBAUDIAZ)

On se rappelle (P'tit Milliérain, décembre 2024) que le 23 août 1946, le Conseil municipal décidait d'acheter en catastrophe un chaudron pour la montagne communale à trois semaines de la démontagnée (la descente des animaux de l'alpage). Mais, de façon surprenante, la marmite acquise par le « Gouverneur » Claudius Simon ne semblait en rien correspondre à la production journalière des 62 vaches de l'alpage...

Les cinq « pâtres » ou « bergers » (délibération du 4 septembre 1927) qui vivent en permanence sur la montagne de l'Ebaudiaz en ce mois d'août 1946, ont tous, chaque jour, une tâche commune à effectuer : la traite. Et c'est un travail considérable. « On traite les vaches deux fois par jour. Matin, soir » explique Gaston Velat rencontré en février 2024. Traite à la main, vers 4-5 h du matin et 15-16 h l'après-midi. Mais des cinq hommes, deux seulement sont directement concernés par l'acquisition d'un chaudron : le fruitier et le séracier. Le chaudron, c'est leur outil de travail quotidien.

Interviewé en avril 1998, Rémi Baudin résume rapidement la fonction principale du fruitier : « Le fruitier, c'était celui qui faisait le fromage ». Le fromage à l'Ebaudiaz, c'est le gruyère. Et on en produit beaucoup. Le 5 février 1947, le Maire Marcel Piddat s'insurgeant contre une réquisition de la production de l'alpage évoque 1575 kg de gruyère pour la saison 1946 ! Si vous imaginez déjà des meules de type « Beaufort », « Mont du Chat » ou autre « Margériaz », vous n'avez pas tout à fait tort mais quand même un petit peu... Quelques rares délibérations donnent un aperçu de la taille des gruyères de l'Ebaudiaz.

Année	Poids	Gruyère acheté ou partagé par	Délibération du
1936	18 kg	<u>Métraux Maurice</u>	11 octobre 1936
1938	20 kg	<u>Brunier-Coulin Joseph</u>	25 septembre 1938
1950	25,1 kg	<u>Baudin André, Deglise-Favre Joseph, Métraux Marius, Thiot-Chêne Albert, Bellavarde Joseph veuve.</u>	Document partiel, inséré dans les délibérations.

Mais ce qu'elles ne disent pas, c'est que ce sont des gruyères mi-gras dont la qualité gustative n'est pas exactement celle de ceux que vous avez l'habitude d'acheter. La délibération du 27 mai 1945 ne dément pas Rémi Baudin mais précise ce que la commune attend encore du fruitier : « Le fruitier a la responsabilité de la conservation des produits ». Cette précision a son importance car, ailleurs, sur d'autres alpages, le fruitier ne s'occupe pas de la conservation des fromages. C'est la tâche du gouverneur (Philippe Arbos (1), 1913). A l'Ebaudiaz, le fruitier doit donc vérifier les meules, les frotter de sel et les retourner tous les jours du début à la fin de la saison. Comme le souligne Hélène Viallet (2) (1993), ce travail devient de plus en plus important au fur et à mesure que le nombre de gruyères augmente dans la cave.

HISTOIRE DE LA COMMUNE

Le fruitier est aussi un chef d'équipe. Il a « la responsabilité de la direction technique du personnel ». On parle bien là de tout ce qui concerne le travail du lait, de la gestion du troupeau aux fabrications laitières en passant par la traite. De fait, il est l'homme du chalet, de l'espace de fabrication. Si dans l'organisation générale, le fruitier doit obéir au gouverneur, il est au sommet de la hiérarchie sur l'alpage. Enfin plus prosaïquement, le règlement de mai 1945 stipule qu'il « prépare le repas du soir ». Cette dernière fonction semble plus ou moins appliquée. Gaston Velat qui a fait une saison comme « berger » en 1947 ou 1949 nuance : « Oui..., ils s'arrangeaient entre eux ».

Reste qu'immanquablement, in petto, vous vous dites : « C'est bien beau tout ça mais... et le chaudron ? ». C'est vrai que là, on a un souci. Pour faire des gruyères d'une vingtaine de kilos, à raison de 10-11 litres de lait pour un kilo de fromage, il faut un grand chaudron et ce d'autant plus qu'on mélange deux traites. Pierre Morand rencontré en mai 2024 se souvient : « il faisait bien 500 litres... Le chaudron était haut comme la table ». Déjà en 1811, le genevois Charles Lullin (3) dans son « Traité des fruitières » donnait pour un troupeau de 70 vaches, une marmite de 450 litres. Bref, on est bien loin des 120 litres du chaudron de Claudius Simon.

C'est du côté du séracier qu'il faut donc aller voir. « Le séracier est chargé de la fabrication du sérac » stipule le règlement de mai 1945. Le sérac est aussi un fromage mais en tant que sous-produit de la fabrication du gruyère, il ne mérite pas ce nom de « fromage » qui fait la renommée du fruitier. Le séracier ne jouit donc pas de la même considération que lui et, en conséquence, à l'Ebaudiaz, il est deux fois moins payé. Pourtant, pour les hommes et les femmes des Millièrès, ses fabrications sont de la plus haute importance. Le sérac est une des bases de la nourriture des bergers sur l'alpage mais aussi et surtout, les gros séracs de 4 à 4,5 kg sont prisés par les familles paysannes pour leur autoconsommation annuelle. Plus encore, le séracier devait assurer, à la force des bras, en l'absence de tout moteur électrique, pour les 45 familles qui avaient payé en 1946 pour qu'au moins une de leur vache soit sur l'alpage, « le barattage du beurre ». C'est-à-dire la fabrication du beurre (près de 200 kg en 1946), que ces mêmes familles pourraient consommer ou vendre sur les marchés en bas, dans la plaine, notamment à Albertville.



HISTOIRE DE LA COMMUNE

Les fabrications terminées (sérac et beurre), le séracier vidait les résidus liquides dans une cuve à l'extérieur du chalet pour le nourrissage des cochons car le règlement est clair, le séracier « soigne et surveille les porcs ». Ce n'était pas le plus dur. Sa tâche la plus ardue est « l'entretien du matériel ». Pour être clair, ce travail consiste à nettoyer les ustensiles utilisés pour les fabrications : les baignolets, les chaudrons, les moules à gruyère et à sérac sans oublier l'ensemble des outils en bois et en métal pour remuer, trancher et pocher les produits du lait. A la question de ce nettoyage, Gaston Velat explique qu'il n'y a pas de produit vaisselle : « chiffon et cendre... Ça nettoie la cendre ! ». Voilà une vaisselle low tech : eau froide et cendres du « feu nu ». S'il espère souffler entre tous ces travaux, le séracier est vite rattrapé par le règlement. La vaisselle finie, il doit « préparer le repas de midi » !

Pour André Avet-Foraz, locataire de l'alpage de 1991 à 2014, interrogé en décembre 2024, il n'y a pas à se poser trop de questions : « le petit chaudron ? C'était pour le sérac ! Il devait y avoir deux chaudrons... Un gros de 400-500 litres et un petit pour le sérac. ». Une évidence de professionnel. Ouf, on a une réponse.

Pourtant, ce n'est peut-être pas si simple. Parce qu'au détour du témoignage de Gaston Velat, d'une archive « volante » insérée dans les délibérations et d'une remarque glissée par Catherine Contat, l'actuelle locataire de l'Ebaudiaz, il se pourrait bien que...

(suite au prochain bulletin)

(1) Arbos P., L'économie pastorale dans quelques vallées savoyardes, Revue de géographie alpine, tome 1, n°1, 1913.

(2) Viallet H., Les alpages et la vie d'une communauté montagnarde, Beaufort du Moyen-Âge au XVIIIème siècle, Académie Salésienne et Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, 1993.

(3) Lullin C., Des Associations rurales pour la fabrication du lait, connues en Suisse sous le nom de fruitières, Genève, 1811.

PS : Si certains veulent raconter leurs expériences dans la montagne communale, anciens et nouveaux habitants, petits et grands contactez-nous ! Laisser un message au secrétariat de la mairie et on vous rappellera.



LA VIE ASSOCIATIVE

L'ÉCOLE ET LE FABULIEU

LES BASSINS DU VILLAGE MIS EN VALEUR PAR LES ÉCOLIERS

En cette fin d'année, les bassins de notre village ont retrouvé tout leur éclat grâce à une belle initiative portée par Le Fabulieu et les élèves de l'école. Les enfants ont participé activement à leur mise en valeur, et ils ont pu admirer avec fierté le résultat de leur travail lors d'une balade scolaire.

Le projet ne s'arrête pas là : **le nettoyage et la restauration des bassins** se poursuivront l'année prochaine, avec de nouvelles mises en scène en lien avec les saisons. Cette belle initiative continuera de se faire en collaboration avec l'école, permettant ainsi aux jeunes habitants de s'impliquer dans la préservation du patrimoine communal.

Parmi les photos, vous pourrez découvrir le premier bassin avant et après nettoyage, une transformation qui témoigne de l'engagement et du travail réalisé par tous. Bravo aux enfants et aux encadrants pour ce beau projet collectif qui embellit notre village !



LA VIE ASSOCIATIVE

ECOLE de NOTRE-DAME-DES-MILLIERES

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2025-2026



NOUVEAU INSCRIPTION EN LIGNE

sur le site de la Mairie
Dans l'onglet Jeunesse,
puis Ecole



Pour les inscriptions, merci de vous munir de :

- un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, avis d'imposition,...)
- le livret de famille
- du carnet de santé.



Contact Mairie : 04 79 38 40 95
Contact Ecole : 04 79 38 42 98
MME KEFI Emilie, Directrice

INFORMATIONS

NOUVEL AMÉNAGEMENT POUR SÉCURISER
DAVANTAGE LES VÉLOS ET LES PIÉTONS



CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE C.V.C.B

COMPRENDRE L'AMÉNAGEMENT POUR UN MEILLEUR
PARTAGE DE LA ROUTE 1 UNE CIRCULATION APAISÉE

Qu'est-ce que c'est ?

CVCB = Chaussée à Voie Centrale Banalisée.

Également parfois appelée « chaucidou ».

Il s'agit d'un dispositif de partage de la route permettant de sécuriser davantage les vélos et piétons sur des portions où on ne peut pas élargir la route ou créer de trottoir.

C'est un aménagement très répandu dans les pays nord-européens.

Comment ça fonctionne ?

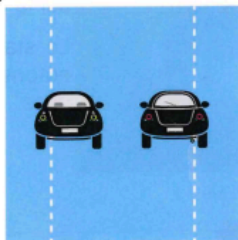
Les véhicules motorisés circulent sur la voie centrale unique ; cela permet aux vélos et piétons de circuler sur les parties revêtues de l'accotement appelées rives. Ces rives ne sont pas des bandes cyclables et peuvent donc, en cas de besoin, être chevauchées par les véhicules motorisés.

La largeur de la voie centrale ne permettant pas le croisement des véhicules motorisés, ces derniers doivent se déporter sur l'accotement pour se croiser, adapter leur vitesse, tout en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes et de piétons.

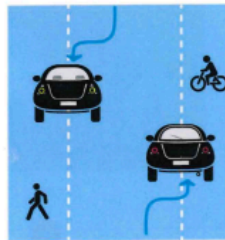
AUTOMOBILISTES, ADAPTEZ VOTRE COMPORTEMENT



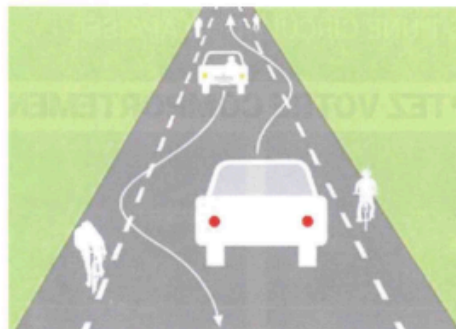
UN SEUL VÉHICULE
MOTORISÉ :
JE ROULE AU
MILIEU



EN CAS DE
CROISEMENT :
JE ME DÉPORTE
SUR LES BANDES
LATÉRALES



JE RÉDUIS MA
VITESSE ET ATTEND
DERRIÈRE LE VÉLO
POUR CROISER L'AUTRE
VOITURE



Une fois le croisement réalisé, les véhicules doivent reprendre leur circulation sur la voie centrale.

Le stationnement n'est pas autorisé sur les bandes de rives.

Source : CEREMA



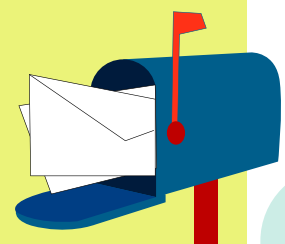
PÉRIODE HIVERNALE ET INTEMPÉRIES POUR LES FACTEURS

Chaque année vos facteurs sont victimes d'accidents liés aux conditions météorologiques hivernales difficiles. Afin de nous aider à préserver la santé et l'intégrité physique de nos agents, et ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité, nous vous engageons à respecter les règles liées au raccordement postal et à la distribution du courrier, à savoir :

Les boîtes aux lettres doivent toutes être **impérativement** positionnées en bordure de voie Publique. L'accès à votre boîte aux lettres devra être obligatoirement **déneigé et salé**.

Si ces conditions ne devaient pas être respectées, nous nous réservons le droit de mettre votre courrier en instance au bureau de poste le plus proche.

Nous vous remercions par avance, de votre collaboration.



DIVERTISSEMENTS

MOTS FLÉCHÉS

Avec les dix cases numérotées, reconstituez le nom d'un sommet de l'Himalaya (8 172 m).

LES GRANDS SOMMETS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

FRUIT ROUGE GRANDES, ENTRE FRANCE ET ITALIE	PRECONISA MONTAGNES DES ETATS-UNIS ET DU CANADA	HABITATION DES PAYSANS RUSSES PETIT SAINT	NUISIBLE À LA SANTÉ ELLES ONT EU LA PREFERENCE	LAME DE CHARRUE	VILLE DE BRETAGNE	DÉMENTS CHAÎNE DE MONTAGNES D'AMÉRIQUE DU NORD				
		3		DES MONTAGNES RUSSES NÉGATION						
LE PLUS HAUT SOMMET D'EUROPE OCCIDENTALE DOIGTÉ				6	MÈCHE HERZOG A ATTEINT SON SOMMET LE 3 JUIN 1960				8	
			ARBRES DU BORD DE L'EAU DESTINATION DE RÊVE		VALLÉE DES PYRÉNÉES FRANÇAISES					
LANGUE ASIATIQUE ACCESSOIRE DE RUGBY	2		AGENT DE LIAISON		DU TEMPS PASSÉ (D')					
		RAYON DE LA MÉDECINE ESPÈCE			JEUNES FILLES	ARTICLE PATRIE DE SIMONE VEIL				
DANS LE PORTE-MONNAIE DES ARGENTINS ÉMOUSSÉ LE TOIT DU MONDE										
					CELLI D'ANETO CULMINE DANS LES PYRÉNÉES RONDIN				SE SOUSTRAIRE À	
LOMBRIC SUBSISTA			CORDILLÈRE DES ...				4			
					SINCÈRE BRANCHÉ					
PRÉNOM MASCULIN	PRÉPOSITION DES CHOIX À FAIRE					DONC PAS IGNORÉ JUDICIEUX				
		HÔTE DE LA SAVANE	DISQUE SIERRA ... EN ESPAGNE OU AUX ETATS-UNIS	TEL LE NATURISTE BERNÉ	PHÉNOMÈNE RAIT			MONT IMPOSANT DES ALPES PENNINES		
GRANDE BEAUTÉ SOUFFLE SUR LES BRAISES		5				IL DONNE LE POINT SUR LE COURT VÊTEMENT DE PLUIE				
				ÉLÉMENTS D'UNE PYRAMIDE	SOMMET DES ALPES BERNOISES POSSESSIF		7			
SOMMET ARGENTIN (6 962 M) ELLE A PORTE DES SABOTS CIRCONSTANCE			S'HARMONISE OUTIL DE CHASSE	PROPAGER VIEILLES HABITUDES					CERTAINS (LES)	
					SYMBOLE CHIMIQUE DU SCANDIUM	ÉTANT DONNÉ QUE ÇA PARTICIPE				
TRANCHE DE VIE CERTIFIAS		CELVRES DE PIERRE RONSARD			CHANTEUR EN CAGE				10	
			1		LEUR BARRE EST DANS LES HAUTES-ALPES					

